

Assemblée Générale de l'URIOPSS Centre

Jeudi 24 avril 2025

8h30-17h

à l'espace Montission
150 av Pierre Douffiagues
Saint-Jean-le-Blanc - 45650

PROGRAMME

8h30

Accueil - émargement - café

9h00

Ouverture de la journée : accueil par **M Marcel Hartmann**, Président de l'URIOPSS
Journée animée par **Mme Aude Brard**, Directrice adjointe & **M Johan Priou**, Directeur de l'URIOPSS

Interventions de :

- **M François Bonneau**, Président du Conseil régional Centre Val de Loire (sollicité)
- **Mme Sophie Brocas**, Préfète de la région Centre Val de Loire et du Loiret

Ouverture de l'Assemblée générale par **M Marcel Hartmann**, Président de l'URIOPSS Centre

Présentation :

- du rapport moral et d'orientation,
- du rapport d'activité 2023-2024,
- des comptes des exercices 2023-2024

Délibérations de l'Assemblée Générale

- Mise au vote
- Résultats des votes sur les rapports
- Résultats des élections au Conseil d'administration



Intervention de **M Noam Léandri**, Président du Collectif ALERTE national

Intervention de **M Daniel Goldberg**, Président de l'UNIOPSS

Intervention de **Mme Clara de Bort**, Directrice générale de l'Agence régionale de santé

Discours de clôture de l'Assemblée générale

12h00

Cocktail - Déjeuner

Inscription obligatoire avant le 10/04/2025 - Participation : 25€

13h15

L'après-midi, un colloque gratuit ouvert à tous (accueil à partir de 13h15) :

« La responsabilité populationnelle territoriale partagée »

Quels impacts pour l'organisation et le fonctionnement des associations et des ESSMS du secteur social, médico-social et de la santé ?

[Inscription ici](#)

« La responsabilité populationnelle territoriale partagée » Quels impacts pour l'organisation et le fonctionnement des associations et des ESSMS du secteur social, médico-social et de la santé ?

L'ambition d'apporter une réponse globale aux personnes vulnérables d'un territoire dans le cadre d'une responsabilité populationnelle partagée fait émerger de nombreuses questions : comment structurer une offre sociale et médicosociale, décloisonnée et coordonnée, en articulation étroite avec l'hôpital et la médecine de ville et en appui des acteurs du droit commun dans un bassin de vie ? Comment redéfinir les responsabilités des acteurs du territoire et quelles règles tarifaires et de calcul d'activité établir pour favoriser l'accompagnement des parcours et éviter les ruptures ? Quels gouvernances et pilotages territoriaux mettre en place aussi bien aux niveaux des dispositifs, établissements et services, que des politiques d'action sociale, médico-sociale et de santé ?

Les fondements historiques du secteur social et médico-social sont ainsi réinterrogés. Les modes de régulation en matière d'autorisation, de contractualisation pluriannuelle, ou de tarification sont progressivement réformés. De nouvelles gouvernances des dispositifs, cherchant à associer différents organismes gestionnaires, sont promues (GCSMS, consortium, GIP, association de personnes morales...). Et de nouvelles gouvernances territoriales, visant à associer les personnes concernées, les acteurs sociaux, médico-sociaux et de la santé mais aussi les acteurs du droit commun, sont actuellement expérimentées, à travers, par exemple : le Service public de la rue au logement (SPRL) et l'évolution de la gouvernance des SIAO dans le cadre du Logement d'abord ; l'expérimentation d'un Service public départemental de l'autonomie (SPDA) ; ou encore l'expérimentation des Comités départementaux de la Protection de l'enfance (CDPE).

La question de la « Responsabilité populationnelle territoriale » sera un enjeu majeur des stratégies des acteurs privés à but non lucratifs dans les prochaines années. Nous vous invitons à venir en débattre le 24 avril 2025 avec des éclairages d'experts et d'acteurs nationaux et régionaux.

13h15

Accueil café

13h45

Le mot de la Présidence de l'URIOPSS

Introduction par **Johan Priou**, Directeur de l'URIOPSS Centre

Le concept de responsabilité populationnelle territoriale partagée : définition et enjeux pour les champs sanitaire, de la médecine de ville, médico-sociaux et sociaux, à partir de l'expérimentation pilotée par la FHF

- **M Antoine Malone**, Responsable, Pôle Prospective, Europe, International, Fédération hospitalière de France (FHF)

Le concept vu par l'Etat

- **M. Pierre Ferreri**, Directeur régional adjoint - Responsable du pôle cohésion sociale DREETS Centre-Val de Loire

#débat 1

Représentants des usagers et des associations
d'action sociale et de santé
Discussion avec la salle

15h00

Une illustration concrète des réflexions en cours et des mises en œuvre possibles dans le champ social et médico-social dans Le Loir-et-Cher, avec une mise en perspective des questions que cela soulève pour les associations et pour les usagers.

- **Mme Stéphanie Magnain-Thill**, Direction de projets, et **Mme Estelle Niedermeyer**, Direction adjointe développement social du territoire nord, au sein de la Direction générale adjointe « Loir-et-Cher solidaire » du Conseil départemental ;
- **Mme Caroline Janvier**, Directrice départementale de l'ARS en Loir-et-Cher ;
- **Mme Agnès Dubreuil**, Animatrice du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Vendômois ;
- **M Loïc Tytgat**, Directeur de l'APHP, Association Pour les Personnes Handicapées du Perche.

#débat 2

Représentants des usagers et des associations
d'action sociale et de santé
Discussion avec la salle

16h45

Conclusion par la Présidence de l'URIOPSS Centre

[Inscription ici](#)

Les partenaires de l'URIOPSS Centre



AG2R LA MONDIALE

SOCIETE
GENERALECentre-Val
de LoireCAISSE D'EPARGNE
LOIRE-CENTRE

Crédit Mutuel